



COMMUNE DE BOURG-BLANC

**PLACE DE L'ETANG – BP 1
29860 BOURG-BLANC**

02.98.84.58.13

02.98.84.46.77

mairie.bourgblanc@orange.fr

OBJET DU MARCHE :

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE FRONTALE

CAHIER DES CHARGES

Date limite de remise des offres : vendredi 25 septembre 2015 à 12 H 00

Article 1 – Identification de la Collectivité contractante

Pouvoir Adjudicateur :

La personne publique est la Commune de BOURG-BLANC, représentée par Monsieur le Maire de BOURG-BLANC.

Mairie de BOURG-BLANC
Place de l'étang- BP 1 – 29860 BOURG-BLANC

Article 2 – Objet et décomposition du marché

2.1 Objet

Le présent marché a pour objet la fourniture d'une tondeuse autoportée frontale avec les caractéristiques suivantes :

- Tondeuse autoportée avec coupe frontale de largeur minimum de 1m30
- Bac de ramassage de capacité minimale de 800 litres avec bennage en hauteur
- Transmission hydrostatique commandée par pédale
- Moteur diesel
- 4 roues motrices
- Compteur horaire
- Homologué route
- Plaque d'immatriculation
- Gyrophare
- Carte grise au nom de la Commune
- Mise en route et livraison aux services techniques municipaux.

2.2 Décomposition

Le présent marché est composé d'un lot unique.

Article 3 – Mode de passation du marché

Le présent marché est passé selon un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics.

Article 4 – Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont :

- Le présent cahier des charges signé sans modification
- L'acte d'engagement signé
- Un devis détaillé et signé à fournir par le candidat.

Une annexe précisant le coût horaire de main d'œuvre appliqué dans l'établissement et le programme de maintenance du matériel proposé (fréquence des entretiens, coût de chaque révision pendant la période de garantie...) sera jointe au devis.

Article 5 – Prix

Le prix est à porter par les candidats sur un devis détaillé à joindre aux pièces du marché.
Le prix est ferme.

Article 6 – Délai de réalisation

Les délais de livraison devront être précisés dans l'offre.

Article 7 – Conditions de règlement du marché

Le paiement de la somme due au titulaire du marché se fera en une seule fois, après réception du matériel.

Le délai global de paiement est de 30 jours.

Article 8 – Conditions de remises des offres

8.1 Présentation des offres

Les offres comprendront les pièces suivantes :

- Le descriptif technique de la tondeuse avec photographies
- Le délai de livraison
- La composition du service maintenance
- Le présent cahier des charges signé sans modification
- L'acte d'engagement complété et signé
- Un devis détaillé et signé à fournir par le candidat accompagné de son annexe (cf art.4)
- Une attestation d'assurance en cours de validité
- Un Relevé d'identité bancaire ou postal.

8.2 Adresse et date limite de remise des offres

Les plis pourront être remis par pli simple, contre récépissé ou envoyé en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse figurant à l'article 1 du présent cahier des charges **avant le vendredi 25 septembre 2015 à 12 H 00.**

8.3 Validité des offres

Les offres resteront valables 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 9 – Critères de jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- a) Le prix : 60%
- b) Le dossier technique (matériel, SAV, garantie) : 30 %
- c) Le délai de livraison : 10 %

Article 10 – Renseignements complémentaires

D'ordre administratif :

Carole BRARD, Secrétaire générale au 02.98.84.58.13

D'ordre technique :

Sébastien CUEFF, Responsable des services techniques au 06.67.20.90.02

Le Maire
Bernard GIBERGUES

Date, signature et cachet du candidat



COMMUNE DE BOURG-BLANC

**PLACE DE L'ETANG – BP 1
29860 BOURG-BLANC**

02/98/84/58/13

02.98.84.46.77

mairie.bourgblanc@orange.fr

**MARCHE PUBLIC PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE
(Art. 28 du CMP)**

ACTE D'ENGAGEMENT

OBJET :

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE FRONTALE

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE BOURG-BLANC

Ordonnateur : Bernard GIBERGUES, Maire

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier de
PLABENNEC

Article 1 – Contractant

Je soussigné (nom, prénoms) :
Agissant pour mon propre compte, pour le compte de (1)

Adresse du siège social :

N° de SIRET :

Code NAF (anciennement code APE) :

Téléphone :

Télécopieur :

(1) barrer la mention inutile

Déclare sur l'honneur à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles 43 et 44 du code des marchés publics ou de toute autre interdiction de concourir à un marché public.

Déclare sur l'honneur que je n'ai ou la société pour laquelle j'interviens n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.

Déclare sur l'honneur que moi-même ou la société pour laquelle j'interviens a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales.

M'engage sans réserves, conformément aux stipulations du devis de vente et aux accords et précisions orales indiquées par mon vendeur (lors de la vente) à exécuter les prestations dont l'objet est défini ci-avant dans les conditions définies ci-après.

Article 2 – Documents contractuels

Le marché est constitué par les documents contractuels suivants par ordre de priorité décroissante :

- Acte d'engagement,
- Cahier des charges,
- Devis détaillé à signer par le candidat.

Article 3 – Prix

Les prix sont fermes.

Les prestations, objet du présent marché, sont rémunérées par application d'un prix indiqué ci-après :

Montant H.T. : _____ €

T.V.A. au taux de : _____ %

Montant T.T.C. : _____ €

Arrêté en lettres à :

--

Article 4- Délai

Je m'engage à livrer les fournitures, objet du marché, dans un délai de à compter de la notification du marché par le pouvoir adjudicateur.

Article 5 – Sous-traitance

(Rayer la mention inutile).

- a) Je n'envisage pas de sous-traiter
- b) J'envisage de sous-traiter (remplir l'acte spécial de sous-traitance)

Article 6 – Avances

Sans objet.

Article 7 – Délais de paiement

Le délai de paiement maximum est de 30 jours selon les modalités prévues au Code des Marchés Publics.

Article 8 – Résiliation

Les conditions de résiliation sont celles prévues au CCAG applicable aux marchés publics.

Fait en un seul original

A,

Le

Le titulaire

B PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

Le

La personne responsable du marché

Le Maire,
Bernard GIBERGUES

C NOTIFICATION

Reçu à titre de notification du marché une copie certifiée conforme à l'original,
le

A,

Le

Le titulaire